

STOP A L'IMPOT SYNDICAL!

PARCE QU'ILS SIEGENT ils vous font payer le droit d'être promu, le droit d'être muté

INCONCEVABLE IGNOBLE !

Si vous devez être promu ou muté, vous ne le devez qu'à votre travail ou à votre ancienneté.

Un collègue nommé par magouille en écarte obligatoirement un autre même s'il appartient au même syndicat.

HALTE AU SYNDICALISME BANANIER !

C'EST LE REGNE DU CRITERE DE L'ADHESION :

Tu paies, tu mutes. Tu paies, t'es promu !

A la FPIP nous réclamons le respect du classement et des critères

Le droit doit s'appliquer à tout le monde de la même manière.

Si, VOUS AUSSI êtes harcelés par ces professionnels mercantiles, faites le savoir, nous saisirons les tribunaux !

Si VOUS AUSSI vous en avez ras la casquette de ce terrorisme intellectuel du style

« viens chez nous on va s'occuper de toi » ayez le courage de vivre debout et libre

Si vous estimez avoir été grugés, contactez la FPIP, ENSEMBLE NOUS DEPOSERONS RECOURS pour votre avancement ou votre mutation.

NANTES, le 16 décembre 2008

Bureau régional FPIP

“ Il n'est point de bonheur sans liberté ni de liberté sans courage ”

Périclès

